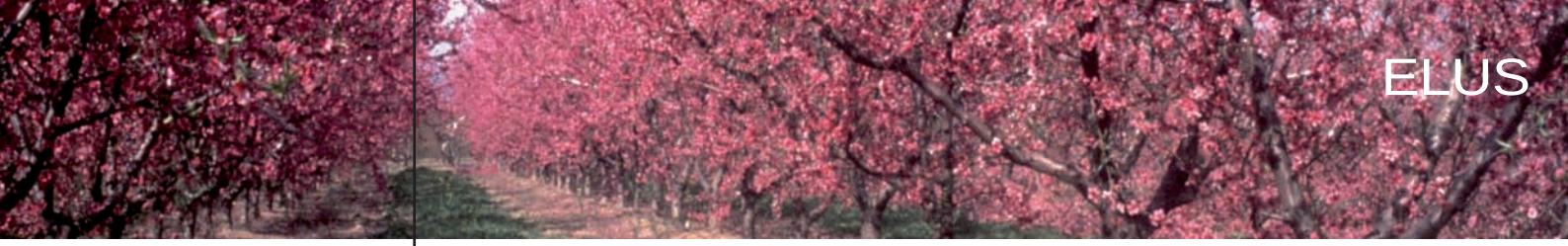

santé famille retraite services

L'essentiel & plus encore

Délégué pour agir

Bulletin trimestriel de la Caisse Régionale MSA de Bourgogne

N° 18 . Juillet 2014

AGENDA

Appels de cotisations
Emission annuelle
Date d'exigibilité :
> 05/11/2014
Date limite de paiement :
> 05/12/2014

Les Instants Santé
Montpont-en-Bresse (71)
du 8 au 10/09/2014
Lormes (58)
du 15 au 18/09/2014
Châtillon-sur-Seine (21)
du 22 au 26/09/2014
du 29 au 30/09/2014

SOMMAIRE

2 : Elections MSA 2015
4 : Assemblée générale MSA Bourgogne
5 : Dépenses de santé en Bourgogne
5 : Journée de dépistage des cancers de la peau
6 : La MSA, votre interlocuteur Retraite
6 : Euroforest 2014
7 : La politique ASS à destination des seniors et retraités
7 : MSA Services BFC, un organisme de formation
8 : Réorganisation de l'accueil téléphonique à la MSA Bourgogne

Assemblée générale ordinaire de la MSA Bourgogne

ÉDITORIAL

Vous avez été plus de 300 délégués, titulaires et/ou suppléants à avoir fait le déplacement jusqu'à Beaune pour participer à notre assemblée générale annuelle, témoignant ainsi de votre intérêt pour ce rassemblement mutualiste. Soyez en sincèrement remerciés.

Même si le Préfet de région n'a pu répondre favorablement à notre invitation du fait de la période de réserve imposée pour les élections européennes, d'autres personnalités ont honoré de leur présence notre rassemblement et notamment Monsieur CHADELAT, Médiateur de la MSA et Monsieur DECERLE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture.

Les travaux de l'assemblée générale ont présenté le bilan de l'année 2013, tant en terme d'activités que de nouveautés législatives impactant notre régime : indemnités journalières maladie, suppression du GAMEX… et notre Directeur Général a évoqué les changements d'organisation et les résultats obtenus depuis notre fusion, au 1er avril 2010.

Le bilan des actions menées sur le territoire (dans de multiples domaines) a fait apparaître une augmentation plus que significative de leur nombre, une bonne participation de nos élus et ont suscité de riches échanges, traduisant le réel dynamisme de nos échelons locaux.

Cette vitalité constatée doit nous rendre optimiste pour appréhender les élections de 2015 dont les axes du dispositif et les enjeux ont fait l'objet d'une présentation lors de l'assemblée générale (calendrier, rôle des délégués, accroître la participation, recherche de candidats).

Les élections constitueront le thème principal des réunions cantonales organisées en septembre et octobre 2014, rencontres auxquelles je participerai et au cours desquelles j'aurai le plaisir de vous rencontrer.

Dominique BOSSONG

Directeur de la publication : Jean BOISSIERE
Siège social : Caisse Régionale MSA de Bourgogne - 14 Rue Félix Trutat - 21046 DIJON CEDEX
Conception : Secteur Communication CRMSAB - Impression : Vidonne - 4 Rue de la Petite Fin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON
Tirage : 3000 exemplaires - Dépôt légal : 2e trimestre 2014 - N° CPPAP : 0317 M 07223 - N° ISSN : 2108-3061
Crédit photos : Caisse Régionale MSA de Bourgogne / Service Images Caisse Centrale MSA

Elections MSA 2015 : rencontres avec les OPA et syndicats

Afin de les sensibiliser aux enjeux des élections MSA, le Président Dominique Bossong avait convié fin avril, début mai, les organisations professionnelles et les syndicats agricoles non salariés et salariés de Bourgogne à des réunions de présentation de cet évènement important pour l'institution.

Dans chaque département et au cours de réunions distinctes, il a ainsi été expliqué à ces représentants, les deux enjeux principaux des élections : incitation au vote et recherche de candidats.

Concernant l'incitation au vote : en 2010, la participation avait été de près de 40%. Le Président Bossong a donc rappelé qu'il fallait faire aussi bien, voire mieux.
En effet, une participation importante démontrera l'intérêt que porte le monde agricole à sa protection sociale, mais aussi à cet organisme mutualiste.
Pour la première fois, le vote électronique pourra, aux côtés de celui par correspondance, favoriser la participation.

Concernant la recherche de candidats : le président a émis le souhait que ces derniers soient représentatifs du monde agricole dans toutes ses composantes : actifs, retraités, hommes et femmes, l'important étant que chacun soit motivé et prêt à s'investir.

Il a également détaillé le calendrier électoral : l'établissement des listes électorales, les listes de candidats, le scrutin et dépouillement.

Les dates importantes à retenir :
01/04/2014 : appréciation de la qualité d'électeur,
04/09/2014 : établissement des listes provisoires d'électeurs,
19/09/2014 : dépôt des réclamations,
14/10/2014 : publication de la liste définitive,
08/12/2014 : dépôt des candidatures,
12/01/2015 : envoi du matériel de vote,
27/01/2015 : clôture du scrutin.

Les conditions pour être électeur ainsi que celles pour être candidat, ont été passées en revue. Ainsi, pour chacun des collèges, à savoir :
Collège 1 : exploitants agricoles
Collège 2 : salariés agricoles
Collège 3 : employeurs de main d'œuvre agricole

La situation s'apprécie donc au 1er avril 2014. Ainsi, outre l'obligation d'avoir 16 ans révolus à cette date, les exploitants et employeurs de main d'œuvre des collèges 1 et 3, devront être à jour de cotisations ou, toujours à cette même date, bénéficier d'un plan de paiement respecté.

Tout comme les salariés permanents, les apprentis et salariés occasionnels au 1er avril 2014 seront électeurs du 2e collège.

Pour être candidat, les conditions sont les même sauf concernant l'âge. En effet, il faudra avoir 18 ans au moins au 23 janvier 2015.
Les imprimés pour les déclarations de candidature (déclaration spécifique pour chaque collège) sont disponibles sur le site de la MSA Bourgogne : www.msa-bourgogne.fr

Au-delà de l'aspect réglementaire détaillé par le Président Bossong et par Alain Dutertre, 1er vice président du Conseil d'Administration, ces derniers ont présenté le rôle du délégué : rôle d'animation du territoire mais aussi courroie de transmission entre le Conseil d'Administration et le terrain.

Ils ont également évoqué les fonctions de la MSA, qui ne se limitent pas aux seuls appels de cotisations comme malheureusement, trop de personnes le croient encore. Il faut donc casser cette image. La MSA, c'est aussi des prestations, une action sanitaire et sociale, des aides aux exploitants agricoles en difficulté, aux jeunes, aux familles, un service de prévention santé sécurité au travail, un pôle médical…

A l'appui de ces présentations :

rôle du délégué et missions de la MSA, il a été remis à chaque participant, deux documents de synthèse, à charge pour ces derniers de les utiliser au maximum et d'en parler autour d'eux.

Ces documents peuvent aider à la compréhension tant du rôle des élus que des missions de la MSA. On y trouve également des réponses à des questions simples habituelles.

Ces documents seront distribués lors des prochaines réunions cantonales qui auront lieu à compter de septembre et auxquelles participera Dominique Bossong.

Au terme de ces journées de présentation, l'ensemble des participants s'est montré satisfait. D'une part, ces journées ont répondu à une attente des OPA et syndicats. D'autre part, les échanges ont été intéressants.
Comment mobiliser des jeunes surchargés de travail, des femmes conciliant vie professionnelle sur l'exploitation et vie familiale et donc très prises ? Comment inciter au vote alors que l'on note une désaffection des urnes de manière plus générale ? Comment valoriser le rôle du délégué dans une structure régionale ?
Autant de questions qui jalonneront sans nul doute également les rencontres futures de terrain et qui nécessiteront d'expliquer, convaincre.

Vous voulez en savoir plus sur le déroulement de ces élections ou être informé des événements organisés près de chez vous en Bourgogne ? Un site Internet est fait pour vous : **www.electionsmsa2015.fr**

Elections MSA 2015 : rencontres avec les OPA et syndicats (suite)

Calendrier

- Mardi 3 février 2015 — Dépouillement (fixé par arrêté ministériel) R723-61et R723-71 CRPM
- Date limite d'envoi des votes : date du scrutin (fixée par arrêté ministériel) L723-23 et R723-61 CRPM
- - 15 j = lundi 12 janvier 2015 au plus tard — Envoi du matériel de vote aux électeurs par les caisses R723-59 CRPM
- - 37 j = vendredi 19 décembre 2014 au plus tard — Publication des candidatures R723-49 et-56 CRPM
- - 50 j = lundi 8 décembre 2014 au plus tard — Dépôt des candidatures R723-45 et R723-52 CRPM
- - 70 j = mardi 18 novembre 2014 au plus tard — Publication des regroupements de cantons R723-42 CRPM
- - 105j = mardi 14 octobre 2014 au plus tard — Publication de la liste définitive des électeurs R723-31 CRPM
- - 130 j = vendredi 19 septembre 2014 au plus tard — Dépôt des réclamations (inscriptions, radiations...) R723-29 CRPM
- - 145 j = jeudi 4 septembre 2014 au plus tard — Publication de la liste provisoire des électeurs R723-27 CRPM
- 1er avril 2014 — Appréciation de la qualité d'électeurs R723-26 CRPM

Les actions de terrain déployées sur l'ensemble de la Bourgogne et qui ont été évoquées lors de ces réunions, constituent la preuve évidente du bien fondé du rôle des élus et des délégués en particulier.

Ainsi, le maintien d'activités, l'implantation de structures en milieu rural (ex. micro crèches), l'accompagnement de projets à destination de la population jeune, active, retraitée, âgée, la mise en place d'actions ou la participation à des animations, sont autant de choses que peuvent initier nos délégués aidés et accompagnés en cela par des animateurs de secteur.

Assemblée générale ordinaire de la MSA Bourgogne

L'assemblée générale du 23 mai dernier revêtait cette année, un aspect particulier pour plusieurs raisons.

Parce qu'il s'agissait de la dernière assemblée générale du mandat avant les élections de janvier 2015, les délégués suppléants avaient été invités à venir rejoindre leurs collègues titulaires. Ce sont ainsi près de 300 personnes qui se sont retrouvées à Beaune pour la journée.

L'ordre du jour de cette assemblée générale avait été établi en conséquence de cet évènement important pour l'institution toute entière. Ainsi, après la présentation du rapport moral et mutualiste par le Président BOSSONG, le détail du rapport d'activités de l'année écoulée par Jean BOISSIERE, Directeur Général, il était question d'élections de l'institution, mais aussi du rôle fondamental des délégués dans une structure pyramidale à l'esprit mutualiste.

Les élections

Dominique BOSSONG en a rappelé les enjeux, les grandes étapes. «Il faut réussir ces élections. Maintenir voire améliorer le taux de participation de 2010 de près de 40 %. Christian DECERLE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne était venu en ambassadeur pour évoquer les élections de la MSA, organisation professionnelle agricole parmi les autres au même titre que la Chambre d'agricuture, Groupama, le Crédit agricole, la Coopération… Reprenant l'intérêt de ces élections pour l'ensemble du monde agricole, Christian DECERLE a appelé à voter pour défendre et asseoir le régime de protection sociale agricole.

Concernant le rôle des délégués

Qu'est-ce qu'un délégué ? A quoi sert-il ? A-t-il du pouvoir ? Comment s'intègre t-il dans une structure aujourd'hui régionalisée et parfois loin du terrain ?

Autant de questions fréquemment posées et sur lesquelles Jean-François CHADELAT, médiateur de la MSA mais aussi ancien inspecteur général des affaires sociales, s'est penché.

Tenant l'assemblée en haleine, il a défendu avec conviction le rôle du délégué qui selon lui, constitue un relais indispensable pour l'institution. Se référant à son rôle de médiateur, il a invité les délégués à faire connaître cette instance utile pour faire évoluer la législation ou faire avancer des dossiers parfois complexes.

Enfin et tout comme Christian DECERLE, il a clos son propos en invitant chacun à se mobiliser lors des élections 2015 en votant bien sûr mais aussi en se portant candidat pour être délégué.

Concernant ces élections, un dossier a été remis à chaque délégué présent. Ainsi, deux documents reprenant l'un le rôle du délégué, l'autre celui de la MSA, permettent d'apporter les premières réponses à toute personne ayant envie de s'investir dans la mission de délégué. Une note récapitulative sur les élections, accompagnée du calendrier réglementaire des opérations électorales, complète les informations pratiques.

Alain SUGUENOT

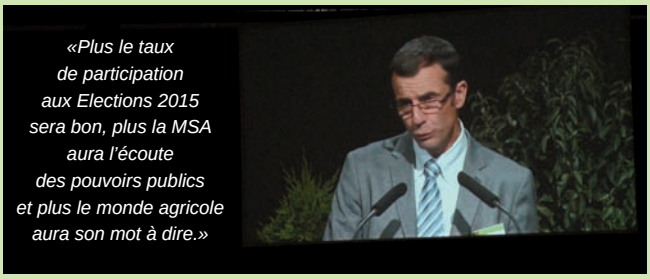

Dominique BOSSONG

Jean BOISSIERE

Christian DECERLE

Jean-François CHADELAT

Retrouvez toutes les actions passées et à venir de l'échelon local sur www.msa-bourgogne.fr
Rubrique : Découvrir la MSA Bourgogne / Nos actions, nos partenaires / Echelon local Bourgogne

Domaine Actualités sociales

Dépenses de santé en Bourgogne : 3e baisse consécutive au régime agricole pour 2013

Les dépenses de Santé remboursées pour les Soins de Ville (c'est-à-dire hors hôpital), tous risques confondus en Bourgogne en 2013 se sont élevées à 151 millions d'euros, en diminution de 0,5% par rapport à 2012 à l'identique de la baisse observée au niveau national. Après une diminution de 0,4% en 2011 et 1,7% en 2012, les messages de bon usage des soins portés par l'assurance maladie avec les professionnels de santé porteraient-ils leurs fruits ?

Zoom sur quelques chiffres clés

- Une baisse de 1,8% des honoraires médicaux et dentaires.
- Une évolution nulle des prescriptions.

Dans le détail, on observe une baisse du remboursement :

- Des consultations et des visites (respectivement -2 % et -6,2 %).
- Des actes chirurgicaux et de radiologie (-1,9 % et -6,2 %).
- Des soins dentaires de -1,5 %.
- De biologie de -2,3 %.

Le seul poste en augmentation significative est celui des actes de techniques médicaux (+2,7%). L'analyse de ce résultat a permis d'observer une forte progression des actes de diagnostic sur l'œil et plus particulièrement ceux exécutés dans le cadre de la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Le poste pharmacie s'établit à -4,6% poursuivant sa décroissance constatée depuis 2008, suite notamment à l'instauration des franchises sur les boites de médicaments, au développement des génériques, au déremboursement de certains médicaments mais aussi aux actions de maîtrise médicalisée engagées par la MSA Bourgogne. A contrario, il est à noter une forte augmentation du versement des indemnités journalières (versées au titre des arrêts de travail) de 6,1% contre seulement 2,8% au niveau national. Le nombre de jours indemnisés augmente lui de 5,1%.

Une population agricole toujours en baisse et qui vieillit…

La population protégée en Maladie par la MSA Bourgogne diminue encore de 1,6% en 2013 pour atteindre 117 118 personnes. Cette baisse est constante depuis 2006. Une personne sur quatre a plus de 75 ans. 2,5 personnes ont plus de 65 ans pour une de moins de 20 ans. Une part importante de cette population (22%) est exonérée du ticket modérateur pour une affection de longue durée. Les maladies cardio vasculaires, le diabète et les cancers sont le triste palmarès des affections graves de notre population. Il est à noter que la population des salariés agricoles reste stable (+0,3% en 2013) alors que celle des non salariés agricoles diminue fortement (-3,2% en 2013). Sa moyenne d'âge est de près de 61 ans.

Dépenser mieux en soignant mieux

Depuis 2005 dans le cadre du système conventionnel gérant les relations des professionnels de santé avec l'assurance Maladie, les représentants des médecins libéraux et des régimes d'assurance maladie ont défini des objectifs à atteindre pour une meilleure maîtrise médicalisée des dépenses de santé. La MSA Bourgogne respecte les objectifs de la majorité des thèmes suivis (antibiotiques, génériques…).

Seul celui qui concerne les indemnités journalières observe un dépassement important (+6,7% contre +2,6% fixé en objectif). La tendance est cependant à l'amélioration, preuve que la gestion du risque et la maîtrise des dépenses de santé semblent avoir encore de beaux jours devant elles !

Domaine Actualités sociales

Journée nationale de dépistage des cancers de la peau : la MSA Bourgogne a participé

Pour la 6e année consécutive, la MSA s'est associée à la 16e journée nationale de prévention et de dépistage des cancers de la peau, organisée dans toute la France par le Syndicat National des Dermatologues et Vénérologues (SNDV). Ce partenariat est une opportunité pour sensibiliser les adhérents de la MSA aux risques de cancer de la peau et leur permet de bénéficier du dépistage gratuit organisé par le SNDV. C'est pourquoi, la MSA Bourgogne s'est de nouveau investie dans cette démarche préventive.

Comme l'an passé, afin de mieux gérer les flux de fréquentation et pour le confort de tous, les demandeurs devaient s'inscrire préalablement et obtenir ainsi un RDV.

Le 22 mai, ce sont donc plus de soixante personnes qui ont été reçues tout au long de la journée dans les locaux de la MSA sur le site de Dijon pour bénéficier gratuitement du dépistage.
Le même jour, une opération de télé dermatologie était menée dans la Nièvre, département faiblement pourvu en dermatologues. Une cinquantaine d'adhérents de la MSA se sont répartis entre les centres de Nevers et Corbigny, où des praticiens de la MSA Bourgogne réalisaient l'examen visuel complet de la peau avec l'appui d'une plateforme de télé-expertise en dermatologie.

Les participants avaient pris connaissance de cette campagne principalement grâce au mailing qui leur avait été adressé, au site Internet de la MSA Bourgogne, aux affiches, par la presse ou le relais des délégués MSA.

Au-delà du dépistage en lui-même, cette opération est un succès en terme de communication sur la prévention à l'exposition solaire et la sensibilisation à l'auto surveillance de sa peau.

En France, 11 176 nouveaux cas de mélanome, cancer de la peau le plus grave, ont été détectés en 2012 et 1 672 décès ont été enregistrés. La réduction des expositions aux rayonnements UV et l'adoption de nouvelles habitudes de prévention constituent donc un enjeu important, confirmé par le nouveau Plan cancer 2014-2019.

Source : Institut National du Cancer (INCa)

TELEX

Prenez la santé de vos dents en main !
Avec la MSA, protégez votre sourire et croquez la vie à pleines dents. Vous pouvez bénéficier d'un examen de prévention bucco-dentaire pris en charge à 100% après un accouchement, mais aussi à 3, 6, 7, 9, 12, 15, 18 et 65 ans. Renseignez-vous auprès de votre MSA Bourgogne.

Domaine Actualités sociales

La MSA, votre interlocuteur Retraite

A quelle date sont maintenant revalorisées les retraites ?

Désormais, la revalorisation annuelle se fera au 1er octobre et non plus au 1er avril.

Pour l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA) et l'Allocation de Solidarité Invalidité (ASI), la revalorisation est maintenue au 1er avril et cette année exceptionnellement une seconde revalorisation sera opérée en octobre.

Qu'en est-il des majorations pour enfants ?

Les majorations pour les personnes ayant élevé au moins 3 enfants seront désormais prises en compte dans les montants retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Cette mesure s'applique sur les retraites 2013 déclarées en 2014.

Peut-on toujours reprendre une activité une fois à la retraite ?

Jusqu'à présent, les retraités qui ont repris une activité dans un régime différent de celui qui leur verse leur pension, accumulaient de nouveaux droits à la retraite pour cette activité. A compter du 1er janvier 2015, le cumul emploi retraite sera toujours possible, mais n'ouvrira pas de nouveaux droits à la retraite, quel que soit le régime d'affiliation et quel que soit l'âge de bénéfice des retraites.

Est-ce que la retraite des exploitants agricoles va augmenter ?

La réforme de 2014 crée un complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire (RCO) qui permettra de porter, à terme, le montant de la retraite des chefs d'exploitation ayant effectué une carrière complète au niveau de 73% du SMIC au 1er janvier 2015, 74% au 1er janvier 2016 et 75% au 1er janvier 2017 (sous réserve de parution des décrets).

La réforme change t-elle quelque chose pour les veuves de chefs d'exploitation ?

Oui, la réforme améliore leur situation :

Avant la réforme	Après la réforme
Si le chef d'exploitation n'avait pas bénéficié de sa RCO et était décédé après le 1er janvier 2013, son conjoint survivant avait droit à une retraite de réversion RCO uniquement sur les points cotisés.	La retraite de réversion RCO se calcule sur les points cotisés et gratuits acquis au moment du décès.

Santé sécurité au travail

Euroforest 2014 : la MSA Bourgogne y était !

Comme lors de la dernière édition, la MSA Bourgogne était partenaire officiel de cette manifestation qui a réuni sur 3 jours 250 exposants et 39000 visiteurs sur le site de la forêt de Chaumont à Saint-Bonnet-de-Joux (71).

En charge des risques professionnels dans ce secteur accidentogène, la MSA a tenu un stand animé par les conseillers en prévention, les médecins du travail et les infirmières du service Santé Sécurité au Travail. Les conseillers Proximité participaient également pour répondre plus particulièrement aux questions relatives à la Protection Sociale.

L'intérêt de nos nombreux visiteurs s'est porté sur :

Les expositions permanentes

- Sur le thème des risques liés à l'utilisation des machines et outils en forêt.
- Sur les thèmes des zoonoses, des troubles musculo squelettiques.
- Sur le câble synthétique.

Des visiteurs très intéressés par nos démonstrations

Les démonstrations avec notre partenaire allemand et nos homologues d'Alsace Lorraine

- Eclatements et coupes de bois sous tension.
- Présentations de différentes techniques d'abattage.
- Simulations de rebonds de tronçonneuse.
- Tests de protection des pantalons de bûcheronnage.

Les jeux-concours sur les trois jours de la manifestation

Plus de 200 candidats ont pu tester leurs connaissances en répondant à des questions sur la prévention des accidents en forêt. Techniques d'abattage, utilisation de la tronçonneuse en sécurité, réglementation forestière, équipements de protection, zoonoses, secourisme sont autant de thèmes qui ont été abordés.

Enfin dans le cadre de l'édition 2014 d'Euroforest, la MSA Bourgogne en partenariat avec le CIPREF Bourgogne (Centre d'Information et de Promotion des Entreprises Forestières) et la FNEDT (Fédération Nationale des Entrepreneurs des Territoires) ont décerné un Trophée National Innovation Sécurité Ergonomie. Celui-ci visait à promouvoir l'innovation et l'amélioration des conditions de travail dans les domaines suivants : exploitation forestière, bois énergie, sylviculture-reboisement. C'est la société SIP protection qui s'est vue récompensée par le jury pour son pantalon de sécurité bûcheronnage alliant légèreté et confort tout en protégeant efficacement l'utilisateur. Cette manifestation a été aussi l'occasion pour nos services de porter notre message Prévention auprès des élèves en formation et des professionnels.

TELEX

Plus vite que le diabète ! Dégainez votre test de risque 700.000 français seraient diabétiques sans le savoir. Pour vous informer et connaître vos facteurs de risques, la Fédération Française des Diabétiques vous propose un test en ligne anonyme et gratuit. Rendez-vous sur : **www.contrelediabete.fr**

Action sanitaire et sociale

La politique à destination des seniors et retraités

L'un des axes prioritaires de notre Plan d'Action Sanitaire et Sociale concerne plus particulièrement les seniors et personnes âgées.

La MSA Bourgogne a consacré en 2013 environ 1.300.000 € en aides et financements divers à destination de ses retraités, soit plus de 40 % de ses dépenses d'action sociale.
Toujours soucieux de mieux faire connaître notre politique gérontologique à l'ensemble de nos partenaires, acteurs dans ce domaine, le Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale a décidé d'organiser, dans chaque département, une réunion de présentation et de bilan de nos orientations politiques et actions dans ce domaine.
Ces réunions, réalisées entre le 27 mai et le 6 juin dernier à Dijon, Nevers, Mâcon et Auxerre, ont réuni près de 200 personnes : structures d'aide à domicile, service social des hôpitaux, Conseil Général, CODERPA, Générations Mouvement - Les Aînés Ruraux, CARSAT, CPAM, GIE IMPA, élus locaux, représentants des anciens exploitants agricoles... mais également des administrateurs et des membres de chaque Comité Départemental.
Prestations extralégales, actions de prévention et de préservation de l'autonomie, missions des travailleurs sociaux, subventions ont été déclinés. Outre un rappel des actions de la MSA, ces réunions ont été l'occasion d'échanges fructueux et constructifs avec les participants, permettant de dégager des perspectives de collaboration.

Dijon

Nevers

Gageons qu'une meilleure connaissance de nos actions permettra à nos partenaires de s'en faire l'écho et le relais auprès de nos ressortissants !

Auxerre

Offre de services sur les territoires

MSA Services BFC : un organisme de formation à votre service

**MSA Services Bourgogne Franche-Comté, structure associative, œuvre dans deux domaines.
Elle accompagne les projets des collectivités territoriales, associations, associations de professionnels de santé… dans les différentes étapes de leurs réalisations. Elle propose également une offre de formation.**

Sécurité au travail
- Sauveteur secouriste du travail
- Maintien et actualisation des compétences en sauveteur secourisme du travail
- Gestes et postures
- Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP-BIC et sanitaire et social)
- Initiation au défibrillateur
- Equipiers de première intervention
- Formation membres de CHSCT

Bureautique
- Traitement de texte
  Initiation / Intermédiaire / Perfectionnement
- Tableur
  Initiation / Intermédiaire / Perfectionnement
- Présentation
  Initiation / Perfectionnement

Management
- Management des ressources humaines et développement des compétences-projets
- Gestion du stress et prévention des risques psycho-sociaux

Comptabilité / Gestion (entreprises, associations)
Pour répondre à vos besoins, nous réalisons des programmes sur mesure.
- Comptabilité
- Gestion
- Gestion des ressources humaines
- Fiscalité

Pour tout renseignement, demande de devis...
contact@msa-services-bfc.fr
Vous pouvez retrouvez les programmes de formation sur les sites Internet :
www.msa-services-bfc.fr
ou www.msa-bourgogne.fr

TELEX

Des solutions vacances pour les seniors
En partenariat avec l'ANCV, le programme «Seniors en vacances AVMA» propose aux plus de 60 ans et à ceux qui les accompagnent des séjours à prix doux en village de vacances à la mer, à la montagne ou à la campagne. L'AVMA et la MSA facilitent le départ en vacances des seniors : **www.avma-vacances.fr**

« On veut quelqu'un au téléphone, on veut des RDV ! »

Vous nous avez fait remonter cette remarque. Une réorganisation de l'accueil téléphonique a donc été entreprise. La nécessaire adaptation s'est traduite par une période difficile au cours de laquelle la formation des nouveaux agents a entraîné moins de prises d'appels. Depuis le 15 avril, avec plus de personnel affecté et formé, nous abordons les mois qui viennent avec plus d'optimisme.

Votre conseil d'administration a également validé une augmentation et une nouvelle répartition des journées de rendez-vous.
Il faut bien rappeler que les efforts d'organisation sont faits avec des moyens contraints.
Ainsi la MSA Bourgogne ajuste son offre au plus près des besoins de ses adhérents.
Vous, délégués, pouvez faire passer les messages nécessaires pour expliquer notre démarche.

Quels messages ?

L'appel téléphonique et le rendez-vous, pour importants qu'ils soient dans certains cas, peuvent très souvent être évités.

Il est possible d'obtenir une réponse à toute heure du jour ou de la nuit, 7j/7.

Au total, 88% des interventions peuvent maintenant se traiter en utilisant Internet.

Sans inscription préalable, l'adhérent peut :
- Obtenir n'importe quel imprimé dans tous les domaines (cotisations, santé, famille, retraite).
- Faire des simulations de calcul (allocation de logement, indemnités journalières, aide familial, RSA, aide à la complémentaire santé…).

Quand il aura pris l'habitude de visiter le site, l'envie lui viendra d'avoir accès à son dossier. Il remplira la case prévue pour son inscription (pas d'inquiétude, on ne peut pas la manquer !). Il recevra son code personnel par la poste. L'intérêt ? Jugez plutôt de ce qu'il peut faire en une fraction de seconde :

- Obtenir une attestation de paiement, sa carte européenne d'assurance maladie, un relevé de situation individuelle de retraite dans l'ensemble des régimes, une attestation de paiement et de non paiement retraite, son attestation fiscale, son relevé annuel de prestations santé, ses attestations de droit maladie, de paiement et de non paiement Invalidité…
- Consulter les paiements prestations familiales, décomptes maladie (qu'il peut adresser directement aux organismes complémentaires), le décompte des participations forfaitaires et franchises, son relevé de carrière…
- Déclarer ses ressources, un changement de situation familiale ou professionnelle, un changement de médecin traitant ou d'adresse, la perte/vol de carte Vitale, les cotisations du bordereau de versement mensuel, un accident du travail (salarié), des salaires, un TESA, la déclaration préalable à l'embauche…
- Demander l'aide au logement, les prestations familiales…
- Donner procuration à un tiers. Par exemple les exploitants qui transfèrent la déclaration de revenus professionnels à leur comptable.

Bien souvent, les adhérents ignorent ces possibilités.

Tout le monde n'a pas Internet !
L'appel téléphonique est le 2e point d'entrée.
Vous avez compris que plus les adhérents utilisent Internet, plus l'accès téléphonique est facilité pour les autres.
Pour les adhérents qui le préfèrent, ils peuvent envoyer un courrier : c'est facile, l'adresse est unique.

Mais tout ne peut pas se faire sur Internet !
Il reste des situations complexes, qui demandent un examen particulier. Le rendez-vous est fait pour ça, et autant que possible, que pour ça. Par exemple, les questions de retraite, les démarches RSA, certaines prestations familiales, les ouvertures de droit maladie, la CMU-C…
Notre personnel sait quand orienter vers un rendez-vous.

A noter enfin que des relais de services publics (**RSP**) se développent dans certaines communautés de communes et contactent la MSA pour vous, via un agent d'accueil RSP dont le rôle est justement de faire le relais.